

Image not found or type unknown



Rupture conventionnelle

Par **Schell**, le **15/01/2019** à **06:24**

Bonjour maître

Employé en tant que nounou à domicile, mon employeur veut faire une rupture, j'ai travaillé pendant 13 mois avec 409€ par moi combien doit-il me donner ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **15/01/2019** à **09:05**

Bonjour,

S'il s'agit d'une rupture conventionnelle d'un CDI, l'indemnité minimale est de 1/4 de mois de salaire mensuel brut par année de présence pendant les 10 premières années; l'année incomplète au prorata temporis...

L'indemnité de vacances payées vient éventuellement en plus...